

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 28 Septembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ DE VILLE POUR LE BATIMENT MAIRIE/ECOLE : RESULTAT DE LA CONSULTATION DE FOURNISSEURS

- a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise WINEOO partenaire ENI Gas et Power France – 69006 LYON (Abonnement : 139.26 € HT/An et Prix de vente : 47.74 € HT/MWh) pour une durée de trois ans à compter du 18.12.2017.

- autorise M. le Maire à valider ladite offre, passer la commande et signer le contrat correspondant.

PHOTOCOPIEUR DE LA MEDIATHEQUE – PROPOSITION DE POURSUITE DU CONTRAT DE LOCATION POUR UNE DUREE DE DEUX ANS AVEC L'ENTREPRISE VOTRE BUREAU

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise VOTRE BUREAU – 71000 MACON pour la location d'un photocopieur CANON IR 3025 (Location 8 trimestres : 49€ HT /trimestre + coût copie : 0.0085 € HT).

- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider ladite offre et signer le nouveau contrat de maintenance.

ENTREPRISE CPC FROID – ZA LES BENOITS : REMBOURSEMENT PARTIEL A LA COMMUNE DE ROMENAY DES FACTURES D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE DU 01.07.2016 AU 18.12.2016

- a décidé à l'unanimité, après accord de M. MACCORIN Guillaume représentant l'entreprise CPC FROID, de demander à l'entreprise CPC FROID la somme de 959.38 € au titre du remboursement partiel des factures d'électricité pour la période du 01.07.2016 au 18.12.2016.

- autorise M. le maire à émettre le titre correspondant.

SEMCODA :

➤ PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT DE GESTION 2017 DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES

- a approuvé, à l'unanimité, le rapport de gestion 2017 de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires de la SEMCODA.

➤ VERSEMENT D'UN DIVIDENDE DE 544.50 € A LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

- a décidé, à l'unanimité, d'accepter le versement par la SEMCODA d'un dividende d'un montant de 544.50 € au titre de l'exercice 2016.

POUR ETUDE : EMPRUNTS – REAMENAGEMENT DE LA DETTE DE LA COMMUNE : ANALYSE DES PROPOSITIONS DE LA CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- a pris connaissance des propositions de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite.

ACQUISITION D'UNE NOUVELLE DEBROUSSAILLEUSE – ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise DONGUY AGRI – 71470 ROMENAY d'un montant total de 403.33 € HT soit 484.00 € TTC.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à passer la commande.

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

- a approuvé, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes

	<i>DEPENSES</i>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	C/020 Dépenses imprévues	- 450.00 €
	C/2158-21 Matériel et outillage technique	+ 450.00 €

DEMANDE DE LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL PAR M. MILLET Denis

- a décidé à l'unanimité de louer à M. MILLET Denis domicilié « 4 Rue Nouvelle » – 71470 ROMENAY – une partie du bâtiment communal situé « Rue Nouvelle » (65 m² au Rez de chaussée) pour une période de 36 mois allant du 09.10.2017 au 08.10.2020.

- a fixé le loyer à 100 € par mois.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le bail s'y rapportant.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme GONZALES Marianne pour des travaux de clôture de son terrain par un grillage treillis 1.53m + portail sur sa propriété située « 569, Chemin du Petit Beaumartin ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. SOULAGE David – Géomètre expert – pour le compte de M. DESGRANGES François pour la division d'un terrain lui appartenant situé « Route de Sermoyer ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme FRANCOIS BRAZIER Chantal pour le changement de tuiles + remplacement du portail sur sa propriété située « 13, Rue des Hôtelets ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la fin de la location verbale consentie à M. MEUNIER Eric pour les parcelles communales situées au lieudit « La Gare – Les Benoîts » en raison du projet de Lotissement SEMCODA.
- de l'impossibilité de recours devant le Tribunal Administratif du Préfet de Saône-et-Loire contre le permis de construire SEMCODA (hors délai légal de 3 mois)
- du démarrage prévisionnel des travaux SEMCODA en 2018
- des statistiques de fréquentation du Musée du Champ Bressan pour les Journées du Patrimoine
- de l'article de presse relatif au projet de Centre de Santé Départemental du Conseil Départemental de Saône-et-Loire

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

